



## saisie de salaire à l'étranger

Par **medion**, le **13/01/2011** à **13:06**

Bonjour,rrnrnJ ai besoin d un conseil.rnrnMon ex-beau frère doit payer une prestation compensatoire à ma soeur, il lui doit 20000€, ca fait maintenant 8 mois, et il n a toujours rien payer et hier il a dit à ma soeur que jamais il lui payerait quelque chose.rnrnIl a son adresse en France dans le nord mais il travaille en Belgique et bénéficie du statut transfrontalier.rrnrnEst ce que un huissier a le droit de saisir son salaire même si il travaille en Belgique?rrnrnEst ce que si il met son adresse en Belgique et donc devient belge, ma soeur pourra quand même espérer sa prestation compensatoire?rrnrnEn fait il l a menacé que si elle lui envoyait l huissier il se ferait belge par mariage car apparemment il a rencontré une femme belge, et que donc il ne devrait plus payer de prestation compensatoire mais que en plus il ne verserait plus la pension alimentaire pour leur 3 enfants, qui est de 250€/mois.rnrnJe précise que le père prend les enfants un w-e sur deux et la moitié des vacances scolaires.rnrnMerci pour vos conseils et infos

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **14:24**

Pour la pension alimentaire des enfants, belge ou pas, elle fera une procédure pénale pour abandon de famille, quand il sera condamné (au bout de plusieurs procédures) à de la prison ferme, il cédera.rnrnPour la PC, voir avec l'huissier pour une saisie-attribution de ses comptes bancaires et de ses biens en France (et sans prévenir l'ex-mari qu'elle va le faire)

Par **medion**, le **13/01/2011** à **17:26**

La procédure pour abandon de famille, peut prendre combien de temps avant qu'il soit condamné? Seulement je ne crois pas qu'elle veuille que le père de ses enfants aillent en prison, juste qu'il paie régulièrement la pension. Je ne veux pas dire qu'il ne doit pas être condamné mais c'est un peu délicat de dire à ses enfants : papa va en prison parce qu'il ne veut pas vous prendre en charge... Mais à combien d'années de prison, peut-il être condamné? Et pour l'instant, il n'a toujours pas réglé la pension de ce mois-ci, alors après combien de non-paiement peut-il être condamné? Pour la PC, le problème c'est que depuis qu'ils sont divorcés, il n'a plus de comptes bancaires en France, juste ses comptes en Belgique car son salaire est versé dessus et c'est via ce compte là qu'il règle la pension. Et il n'a pas de biens immobiliers, il est en location, ils n'avaient jamais acheté de maison lors de leur mariage. Juste une Audi A6 de 2007 qu'il s'est achetée neuve. Qu'en pensez-vous ?

Par **mimi493**, le **13/01/2011 à 18:54**

L'abandon de famille n'amène pas en prison pour la 1ère condamnation (ça sera de la prison avec sursis), mais s'il persiste, elle pourra reporter plainte et là, le sursis peut tomber. Ça devrait lui faire suffisamment peur. Pour la PC, il faut quand même aller voir un huissier pour qu'il tente un moyen de recouvrement en France (il dit ne pas avoir de comptes en France, est-ce vrai ?) et une saisie sur ses biens en France (dont sa voiture). Elle ne doit pas se préoccuper de ses menaces sinon, elle joue son jeu.

Par **cris59320**, le **03/07/2012 à 14:33**

ça fait trois ans que j'ai le problème sauf qu'il paye un mois sur 2. J'ai pris un avocat en Belgique qui l'oblige à payer plus une partie des arriérés. Il ne respecte pas les conditions de l'avocat il joue avec par mandat postaux. Là j'ai fait intervenir un huissier car pour les comptes bancaires tu ne peux pas faire grand-chose. Il lui fait une saisie meuble. Mon avocat de son côté intervient en Belgique pour une saisie à l'employeur. Si j'habiterai en Belgique ce sera pire pour lui bon courage bise

Par **cris59320**, le **03/07/2012 à 14:34**

ça fait trois ans que j'ai le problème sauf qu'il paye un mois sur 2. J'ai pris un avocat en Belgique qui l'oblige à payer plus une partie des arriérés. Il ne respecte pas les conditions de l'avocat il joue avec par mandat postaux. Là j'ai fait intervenir un huissier car pour les comptes bancaires tu ne peux pas faire grand-chose. Il lui fait une saisie meuble. Mon avocat de son côté intervient en Belgique pour une saisie à l'employeur. Si j'habiterai en Belgique ce sera pire pour lui bon courage bise

Par **eglantine lopez**, le **19/09/2019 à 19:03**

Bonjour, Je dois de l'argent au père de mes filles car j'ai été dans l'incapacité de payer une

pension alimentaire à une certaine époque.rnrnIl a saisi les huissiers, qui n'ont presque rien pu me saisir car j'étais en arrêt maladie (donc le dette s'est agrandie).rnrnJ'ai donc entamé un paiement direct pour mon ex mari.rnrnConcernant les retards que je lui dois, j'ai convenu avec l'huissier de passer par lui et de payer ce que je peux mensuellement.rnrnOn me propose un travail dans une école française à l'étranger (une école associative).rnrnEst ce que l'huissier peut entamer une saisie sur salaire à l'étranger (en Georgie, hors union européenne)?rnrncordialement

Par **morobar**, le **20/09/2019** à **10:20**

Bonjour,rnrnNon,rnrnMais il faudra rester longtemps la-bàs.

Par **eglantine lopez**, le **20/09/2019** à **14:09**

Bonjour,rnrnJe vous remercie pour votre réponse.rnrnJe n'y resterai pas longtemps, mais ce n'est rien car mon but n'est pas de ne pas honorer cette dette, mais de ne pas me retrouver à la payer 2 fois (paiement direct à l'huissier doublé d'une saisie sur salaire, sur les mêmes mois).rnrnCordialement.

Par **morobar**, le **20/09/2019** à **14:51**

Attention si le salaire est versé en France le risque est avéré.rnrnMais la Géorgie n'est pas la planète Mars, et vous pouvez respecter l'engagement souscrit avec l'huissier.